



STATUTS ACADÉMIQUES

L'ILEPS est un institut de l'Enseignement Supérieur Libre, fondé en 1944.

L'ILEPS a été déclaré Institut d'Enseignement Supérieur auprès de l'Académie de Paris le 9 octobre 1953, selon les dispositions de la Loi du 12 juillet 1875 sur la liberté de l'Enseignement Supérieur.

L'ILEPS est un institut privé catholique d'enseignement supérieur ce qui fonde les positions éthiques prises, tant dans les processus de formation que dans les débats scientifiques et techniques.

L'ILEPS est une école associée à l'Institut Catholique de Paris (section 4).

L'ILEPS est constitué en Association selon la loi de 1901 (AGILEPS) dont le Recteur de l'Institut Catholique de Paris est membre de droit.

Le Conseil d'administration fixe le montant des frais de scolarité.

Les étudiants bénéficient du régime de la sécurité sociale étudiante depuis l'Arrêté du 22 octobre 1969 (J.O. du 29 octobre 1969).

L'ILEPS est habilité à recevoir des boursiers nationaux par Arrêté du 29 avril 1971 (J.O. du 11 mai 1971).

Organisme facultaire, l'ILEPS prépare et présente ses étudiants à l'obtention de diplômes nationaux et contribue à la Recherche.

Il se conforme strictement aux textes réglementaires relatifs au cursus universitaire français et européens.

Les diplômes nationaux de licence et master sont délivrés par le Recteur, Chancelier des Universités, sous Jury rectoral ou par conventions avec les Universités publiques.

Ces diplômes font l'objet d'une habilitation par le MENESR (Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche).

Organisme de formation professionnelle habilité, il conduit des actions de formation permanente qualifiantes : Titre de niveau I inscrit au Répertoire national de Certification Professionnelle, préparation aux concours internes (CAPES, Agrégation) pour les maîtres de l'enseignement catholique et concours externe pour les maîtres de l'enseignement catholique et de l'enseignement public : CAPEPS interne, CAER PC (Certification), CAER PA (Agrégation), CAFEP-CAPEPS, Concours réservé (RAEP).

L'ILEPS est membre :

- de l'IPSL (Institut Polytechnique Saint-Louis) qui regroupe 3 grandes écoles.
A ce titre, les étudiants bénéficient d'enseignements communs au Centre Teilhard de Chardin, partagent l'Aumônerie étudiante et accèdent à l'ensemble des services du campus : Aumônerie, infothèque, informatique, lounge, cafétéria, résidence étudiante, restaurant universitaire, etc...
 - de la COMUE Université Paris Seine
 - de l'UNISFEC (Union Nationale des Instituts de Formation de l'Enseignement Catholique)
 - de la C3D (Conférence des Doyens et Directeurs en STAPS)
-